



FICHE D'INSCRIPTION 2026- 2027

Nom et prénom	Année de naissance	Déjà Inscrit		Nom de l'activité	Jour et heure	Prix
		Oui	Non			
A partir de la 2 ^{ème} activité, 5 € euros de réduction par activité supplémentaire					Bourcain Adhésion famille	9 €
					Non Bourcain Adhésion famille	15 €
					Réduction	
					TOTAL A REGLER	

Indiquer le montant selon le mode de règlement choisi :

Espèces Chèque(s) Chèque(s) CE
Chèque(s) vacances Chèque(s) Top départ

Adresse :
Code postal et ville :
Pour Bourg-lès-Valence, préciser le quartier :
N° de Portable (Transmis à l'animatrice) :
Email (à écrire en CAPITALES , n'est utilisé que pour les infos MPT) :
Nom du responsable légal (pour les enfants, si nom différent) :

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, il sera fait appel aux pompiers ou au SAMU.

Personnes à prévenir : indiquer les noms et numéro de téléphone

DECLARATION DE NON CONTRE-INDICATION MEDICALE

Je soussigné, M. ou Mme
déclare que mon enfant
à exercer la ou les activités ci-dessus.

déclare n'avoir aucune contre-indication
n'a aucune contre-indication

Date

Signature
(pour les mineurs : père, mère ou responsable légal)

(suite)



DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'association MPT de Chony à diffuser la (les) photographie(s) qui pourra (pourront) être prise(s) lors des manifestations organisées par la MPT et sur laquelle (lesquelles) je figure ou mon (mes) enfant(s) figure(nt), en vue de les mettre en ligne sur le site Internet de l'association www.mpt-chony.fr . La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'au site de l'association. Cette autorisation est valable sans limite et peut être révoquée à tout moment en envoyant un mail à chony.mpt@gmail.com

Fait à Bourg les Valence, le

Signature :

(pour les mineurs : père, mère ou responsable légal)

ENFANTS MINEURS : RESPONSABILITE DES PARENTS ET DE LA MPT CHONY

Début de l'activité :

Avant chaque début d'activité et lorsque vous déposez votre enfant, vous devez vous assurer que l'animateur(trice) est bien présent et accompagner les plus petits jusqu'à la salle.

Dans la mesure de nos possibilités, les absences des animateurs vous seront signalées par téléphone ou mail avant la séance ou par affichage le jour même.

Durant l'activité :

La responsabilité de la MPT Chony est engagée durant le temps de l'activité.

Fin d'activité :

Votre présence est indispensable à l'heure de fin prévue de l'activité l'animatrice pouvant être pris par une autre activité au sein de la MPT ou avoir d'autres obligations).

En dehors des horaires de l'activité, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de la MPT ni de l'animatrice, mais sous votre responsabilité, qu'il vous attende devant la MPT ou qu'il se rende à votre domicile ou dans un autre lieu.

Nous comptons sur votre compréhension pour éviter que des enfants restent seuls dans la rue et que leur sécurité soit ainsi assurée.

Nous vous rappelons que les membres du Conseil d'Administration de la MPT Chony sont des bénévoles, qui exercent des activités professionnelles dans d'autres secteurs et ne peuvent donc être présents pendant les activités.

Aussi, nous sollicitons la collaboration de tous pour que les activités puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Fait à Bourg les Valence, le

Signature du responsable légal, précédé de la mention "Lu et approuvé"

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA MPT CHONY ?

- | | | | |
|------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| - déjà inscrit l'an passé : | <input type="checkbox"/> | - site internet MPT Chony : | <input type="checkbox"/> |
| - plaquette reçue dans boîte | <input type="checkbox"/> | - plaquette chez commerçant | <input type="checkbox"/> |
| - bouche à oreille : | <input type="checkbox"/> | - affiches : | <input type="checkbox"/> |
| - affichage de la MPT : | <input type="checkbox"/> | - forum des associations : | <input type="checkbox"/> |
| - autres ? Lesquels | | | |